Mairie AGUESSAC

ARRETE DU MAIRE nº 2023 - 60

Le Maire de la Commune d'Aguessac,

Vu l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R.225 ;

Vu les articles L 2212, L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière — Signalisation temporaire — Livre 1 — 8ème partie ;

Vu la demande présentée le 28 juillet 2023 par les organisateurs des 100 km de Millau ;

Vu l'avis du Préfet de l'Aveyron en date du 10 août 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur les routes départementales n° 809 et n° 907 pour permettre le passage de l'épreuve sportive des 100 Km de Millau définis à l'article 1 ci-dessous :

ARRETE

ARTICLE 1:

La réglementation de la circulation sur la route départementale n°809 (en agglomération) pendant la durée du passage de l'épreuve des 100 km de Millau prévue le 30 septembre 2023 entre 9h30 et 12h30 est modifiée de la facon suivante :

- la circulation de tout véhicule est interdite.

La circulation sera déviée par la RD.809 (en direction Nord), par la RD.29, par la RD.911 et par la RD.809 (Rocade de Millau, dans les deux sens).

ARTICLE 2:

La réglementation de la circulation sur la route départementale n°907 (en agglomération) pendant la durée du passage de l'épreuve des 100 km de Millau prévue le 30 septembre 2023 entre 9h30 et 13h00 est modifiée de la façon suivante :

la circulation de tout véhicule est interdite.

La circulation sera déviée par la RD.809 (en direction Nord), par la RD.29, par la RD.911 et par la RD.809 (Rocade de Millau, dans les deux sens).

ARTICLE 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services du Conseil Général de l'Aveyron en accord avec les organisateurs de l'épreuve.

ARTICLE 4:

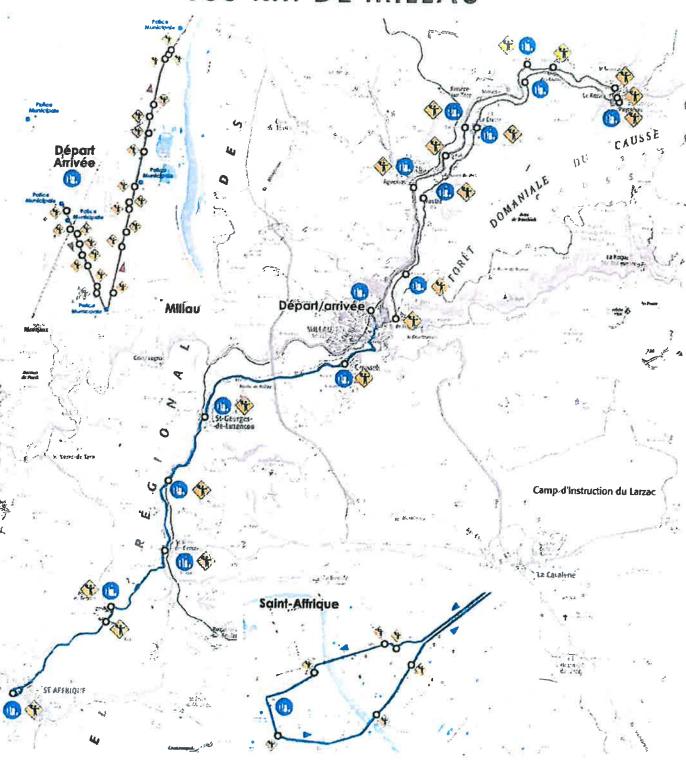
Monsieur le Préfet de l'Aveyron, Madame la Sous-Préfète de Millau, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Le Secrétaire de Mairie.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et aux organisateurs de l'épreuve sportive.

Fait à AGUESSAC le 10 août 2023

Le Maire, Anne PAILHAS

100 KM DE MILLAU







Direction Départementale des Territoires Service Energie Risques Bâtiment Sécurité Mission Sécurité Routière

Stéphane BOUTONNET DDT/SERBS/MSR

Rodez, le 10 août 2023

Avis du Préfet de l'Aveyron Réseau Routier National Classé à Grande Circulation

Projet d'arrêté de Madame le Maire d'Aguessac concernant l'instauration de restrictions temporaires de la circulation et de stationnement afin de permettre le déroulement de la course pédestre "100 kms de Millau " en agglomération pour le samedi 30 septembre 2023 entre 9h30 et 12h30.

La circulation de tout véhicule sera interdite sur la RDGC n° 809 dans la traversée de la commune d'Aguessac pendant la durée du passage de l'épreuve des "100 kms de Millau" le 30 septembre 2023 entre 9h30 et 12h30.

Côté Nord de l'agglomération, la circulation sera déviée par la RD 809 en direction du Nord, par la RD 29, par la RD 911 et par la RD 809 (rocade de Millau).

Côté Sud de l'agglomération, la circulation sera déviée par la RD 809 en direction du Sud, par la RD 911, par la RD 29 et par la RD 809.

Néanmoins, il convient de prendre en compte que la RD 809 est un itinéraire de substitution à l'A75 (PGT coupure d'axe). Si un évènement venait à se produire sur l'A75, il conviendrait en gestion de crise opérationnelle d'analyser précisément avec le gectionnaire de voirie CD12, la viabilité de cet axe comme prévu dans la procédure du PGT départemental "coupure d'axe ". Ceci serait susceptible de perturber l'organisation de l'épreuve.

L'arrêté sera communiqué au service instructeur des transports exceptionnels et des dérogations (ddt-derogation-transport@tarn-et-garonne.gouv.fr, ddt-te82@tarn-et-garonne.gouv.fr).

La signalisation règlementaire relative à ces restrictions de circulation sera mise en place par les services techniques du Conseil Départemental de l'Aveyron en accord avec les organisateurs de l'épreuve.

Avis Favorable

Pour la Préfète et par délégation, Pour le Directeur Départemental des Territoires par délégation, L'adjoint au Chef du SERBS

9 Rue de Bruxelles Bourran BP3370 12033 RODEZ CEDEX 9 Tél.: 05 65 75 49 73

Mél.: ddt-circulation@aveyron.gouv.fr

Stéphane BOUTONNET

MAIRIE AGUESSAC

De:

layrac.jacques@gmail.com

Envoyé:

vendredi 28 juillet 2023 15:43 mairie-aguessac@wanadoo.fr

À: Objet:

100 KM Millau 2023

Bonjour

La 51° édition de la course des 100 km de Millau aura lieu le samedi 30 septembre 2023. Le départ sera donné comme les autres années à 10 h à Millau.

Aucune modification du parcours et d'horaire n'ont été apportés pour cette édition.

Je vous sollicite pour la prise d'un arrêté afin d'interdire la circulation sur la route départementale dans la partie qui traverse votre agglomération. Ce document nous est nécessaire pour le dossier préfectoral.

Vous pouvez m'adresser même l'arrêté 2023. Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement Jacques Layrac Coordinateur sécurité 100 km 06 83 10 21 75

Envoyé depuis Windows Mail